

**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION  
EN VALEURS MOBILIÈRES**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2005-022

DATE : le 13 décembre 2005

---

EN PRÉSENCE DE : M<sup>E</sup> JEAN-PIERRE MAJOR  
M<sup>E</sup> ALAIN GÉLINAS  
M<sup>E</sup> GERALD LA HAYE

---

**AUTORITÉ DES MARCHÉS  
FINANCIERS**, 800, Square Victoria, 22<sup>e</sup>  
étage, Montréal (Québec), H4Z 1G3

**DEMANDERESSE**

-et-

**CORPORATION MOUNT REAL /  
MOUNT REAL CORPORATION**, 2500,  
rue Allard, à Montréal (Québec),  
H4A 2L5 ;

et-

**GESTION MRACS LTÉE / MRACS  
MANAGEMENT LTD**, ayant une place  
d'affaires au 2500, rue Allard, Montréal  
(Québec), H4E 2L4;

-et-

**INVESTISSEMENTS REAL VEST  
LTÉE / REAL VEST INVESTMENT  
LTD.**, ayant une place d'affaires au  
2500, rue Allard, Montréal (Québec),  
H4E 2L4;

-et-

---

---

**CORPORATION REAL ASSURANCE  
ACCEPTATION / REAL ASSURANCE  
ACCEPTANCE CORPORATION**, ayant  
son siège au 2500, rue Allard, Montréal  
(Québec), H4E 2L4 ;

-et-

**VALEURS MOBILIÈRES IFORUM INC.  
/ IFORUM SECURITIES INC.**, 2000,  
rue Peel, bureau 755, Montréal  
(Québec), H3A 2W5 ;

-et-

**SERVICES FINANCIERS IFORUM  
INC. / IFORUM FINANCIAL SERVICES  
INC.**, 1555, rue de l'Avenir, bureau 300,  
Laval (Québec), H4S 2N5 ;

-et-

**LINO P. MATTEO**, 6340, rue  
Laurendeau, Montréal (Québec) H4E  
3Y2;

-et-

**LAURENCE HENRY**, 146, rue Kirkland,  
Kirkland (Québec), H9J 1P2;

-et-

**JOSEPH PETTINICCHIO**, 214, Place  
Pinkerton, Rosemère (Québec)  
J7A 4L6;

-et-

**ANDRIS E. SPURA**, 55, 49e Avenue,  
Lachine (Québec), H8T 2S6;

-et-

**PAUL D'ANDREA**, 3433, rue Jules-  
Huot, Montréal (Québec), H1A 5T5;

---

---

-et-

**LOWELL HOLDEN**, 2802, Mcloed St,  
Burnsville (MN), 55337-5620, United  
States;

-et-

**LARAINÉ LYTTLE**, 2250, Guy, Apt.  
2506, Montréal (Québec) H3H 2M3 ;

**INTIMÉS**

-et-

**B2B TRUST**, 130, Adelaine Ouest, 2<sup>e</sup>  
étage, Toronto (Ontario) M5H 3P5 et  
une adresse postale au 1981, Avenue  
McGill College, 20<sup>e</sup> étage, Montréal  
(Québec) H3A 3K3;

-et-

**SERVICES FINANCIERS PENSON  
CANADA INC.**, 360, rue St-Jacques,  
bureau 1100, Montréal (Québec),  
H2Y 1P5 ;

-et-

**BANQUE ROYALE DU CANADA**, 1,  
place Ville-Marie, Montréal (Québec),  
H3C 3A9 ;

-et-

**BANQUE DE MONTRÉAL**, succursale  
University et René-Lévesque, 630,  
boulevard René-Lévesque Ouest,  
Montréal (Québec) H3B 1S6 ;

-et-

**BANQUE DE MONTRÉAL**, succursale  
6455, rue Jean-Talon Est, St-Léonard  
(Québec), H1S 3E8

---

---

-et-

**TD CANADA TRUST**, 3131, Côte Vertu, St-Laurent (Québec), H4R 1Y8 ;

-et-

**CORPORATION DE VALEURS MOBILIÈRES DUNDEE**, 1, Place Ville-Marie, bureau 3601, Montréal (Québec), H3B 3P2 ;

-et-

**VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**, 2, Complexe Desjardins, 15<sup>e</sup> étage, Tour de l'est, C.P. 394, Montréal (Québec), H5B 1J2 ;

-et-

**CORPORATION CANACCORD CAPITAL**, 1010, Sherbrooke Ouest, bureau 1100, Montréal (Québec), H3A 2R7,

**MISES EN CAUSE**

---

**LEVÉE PARTIELLE D'UNE INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS**  
[art. 265, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) &  
art. 93 (6°), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap.  
A-33.2)]

---

M<sup>e</sup> Mario Welsh  
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

M<sup>e</sup> Virginie Paquet  
Procureur de Gestion MRACS Ltée, Investissements Real Vest Ltée, Corporation  
Real Assurance, Laurence Henry & Lowell Holden

Date d'audience : 12 décembre 2005

---

## DÉCISION

---

Le 24 novembre 2005, M. Laurence Henry, intimé en la présente instance, adressait une requête au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières à l'effet d'être entendu, suite au blocage de fonds et à l'interdiction d'opération sur valeurs que le Bureau avait prononcé à son encontre le 9 novembre 2005.

Le 2 décembre 2005, au cours d'une audience tenue par le Bureau à son siège, M. Laurence Henry amendait sa requête à laquelle il joignait un affidavit détaillé signé de sa main ; cet affidavit contenait la liste des contrats d'options qu'il détient.

Au cours de l'audience du Bureau tenue le 12 décembre 2005 afin de permettre à M. Henry de faire entendre sa requête, la procureure de M. Henry a fait valoir qu'il était important de permettre à l'intimé d'exercer ses options avant leur date d'échéance afin de limiter ses pertes. Elle a fait entendre le témoignage de M. Laurence Henry à ce sujet.

Le Bureau note le fait que le portefeuille d'options aurait une valeur s'élevant à environ 1 000 \$ à la date de l'audience.

Suite à une suspension de l'audience, les parties ont discuté du tout et ont pu présenter une proposition aux membres qui font partie de la formation qui entend cette affaire. Le procureur de l'Autorité des marchés a proposé que le Bureau lève l'interdiction d'opération sur valeurs qui vise M. Henry pour lui permettre d'exercer les options décrites à son affidavit détaillé du 2 décembre 2005, à la condition que les sommes d'argent ou les actions qu'il en retirerait comme fruit de ces transactions soient remises en fidéicommiss entre les mains de son procureur et qu'un avis de ces transactions soit envoyé au Bureau et aux procureur de l'Autorité des marchés financiers.

La procureure de M. Laurence Henry s'est engagée à conserver ces sommes dans son compte en fidéicommiss.

Le Bureau a pris connaissance de la requête de Laurence Henry, de l'affidavit détaillé à l'appui de cette requête, du témoignage de M. Laurence Henry, de la proposition de l'Autorité des marchés financiers et de l'acquiescement de la procureure de Laurence Henry à cette proposition. Après en avoir délibéré, le Bureau, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>1</sup>, lève l'interdiction d'opération sur valeurs qu'il a prononcée le 9 novembre 2005 à l'égard de M. Laurence Henry, uniquement afin de lui permettre d'exercer les

---

1. L.R.Q., c. V-1.1.

options qui sont décrites au paragraphe 8° de son affidavit détaillé du 2 décembre 2005, tel qu'il est reproduit ci-après :

Number	Description	Symbol	Expiration Date
45	Call-100 RIM-US \$80	RUP-KP	November 18, 2005
20	Put QQQ \$29.625	WQC.MD	January 19, 2006
95	Call NT-US \$5	NT-AA	January 20, 2006
10	Call CYBX \$32.50	QAJ.LZ	December 16, 2005
6	Put TYSON \$17.50	TSN.XW	December 16, 2005
5	Put BBY \$36,625	BXJ.MT	January 20, 2006
5	Put BBY \$33,375	BXJ.MS	January 20, 2006

Cette décision est prononcée à la condition que le produit qu'il obtiendra de l'exercice des susdites options, quel qu'il soit, soit déposé en fidéicommiss, dans les deux (2) jours juridiques suivants, auprès du bureau d'avocats qui représente M. Henry. Lorsque cette opération sera complétée, ce bureau d'avocats devra de plus faire parvenir, sans délai, à l'Autorité des marchés financiers ainsi qu'au secrétaire général du Bureau un avis à l'effet que cette opération est dûment complétée.

Fait à Montréal, le 13 décembre 2005

*(S) Jean-Pierre Major*

**M<sup>e</sup> Jean-Pierre Major, vice-président**

*(S) Alain Gélinas*

**M<sup>e</sup> Alain Gélinas, vice-président**

*(S) Gerald La Haye*

**M<sup>e</sup> Gerald La Haye, membre**

**COPIE CONFORME**

*(S) Claude St Pierre*

**Claude St Pierre, secrétaire général  
Bureau de décision et de révision en  
valeurs mobilières**

**LVMQ-265  
LAMF-93 (6°)**